

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16378**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine Sciences-Technologies-Santé Mention Sciences pour l'ingénieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées:

Parcours Electronique

Sélectionner les composants électroniques, électriques à partir de bases de données, de nomenclatures fournisseurs

Vérifier par simulation, tests, essais, calculs, les fonctionnalités et les caractéristiques du système électrique ou électronique.

Parcours Génie civil

Etudier la conception et la réalisation du projet et calculer les contraintes de l'ouvrage (structure, résistance, dimensionnement, supports de fondation, ...)

Etudier et réaliser les plans ou dessins de projets de constructions selon les solutions techniques et architecturales retenues et la réglementation.

Compétences ou capacités attestées:

Le diplômé de la Licence Mention Sciences pour l'ingénieur dispose des compétences transversales et générales suivantes :

Conduire des projets

Informier et communiquer sur les avancées et difficultés d'un projet

Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Réaliser une étude

Mettre en œuvre une démarche expérimentale

Utiliser un langage de programmation (C)

Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données

Il sait également travailler à la fois en autonomie et en équipe et mener sa réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.

Parcours Electronique

Utiliser les techniques courantes dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique : synthèse et analyse de schémas électriques, modélisation de systèmes automatiques boucle ouverte et boucle fermée, gestion de la puissance d'une machine, synthèse et analyse de programmes d'informatique industrielle, ...

Comprendre le fonctionnement, concevoir et réaliser les principaux circuits électroniques analogiques et numériques

Parcours Génie civil

Réaliser une étude technique des structures (bâtiment, génie civil) : analyse des procédés techniques et matériaux de construction courants ...

Utiliser des logiciels de Conception et de Dessin Assistés par Ordinateur -CAO/DAO-

Maîtriser des normes de la construction

Utiliser des appareils de mesure topographique

Dimensionner des structures : Résistance Des Matériaux -RDM, mécanique des fluides, thermodynamique

Avoir des bases de comptabilité et de gestion des entreprises

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

Ces professionnels travaillent dans des industries électroniques ou des entreprises de construction.

Type emplois accessibles

Technicien / Technicienne en électronique études et développement

Ingénierie et études du BTP

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence est conforme au système Européen. Elle est accessible avec le baccalauréat ou équivalent. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 180 crédits ECTS. Elle se déroule sur 6 semestres de 30 ECTS chacun.

Une unité d'enseignement est acquise soit lorsque la note de celle-ci est égale ou supérieure à 10/20 soit par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année.

Un semestre d'études est validé soit lorsque l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) soit par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Une année d'études est validée soit lorsque l'étudiant valide chacun des semestres qui la composent (moyenne du semestre égale ou supérieure à 10/20) soit par compensation entre les deux semestres qui la composent (moyenne des moyennes égale ou supérieure à 10/20), si et seulement si la moyenne des notes d'un semestre non acquis est supérieure ou égale à 8/20.

La première année de licence mention Sciences pour l'ingénieur est ouverte de plein droit aux titulaires du Baccalauréat et du DAEU.

La deuxième année est ouverte de plein droit aux titulaires de la première année, portail MIPC (Mathématiques Informatique Physique Chimie) au second semestre. La troisième année est ouverte de plein droit aux titulaires de la deuxième année filière Sciences pour l'ingénieur - Informatique. L'admission des étudiants titulaires de BTS ou DUT en deuxième et troisième année est ouverte par la procédure de validation des acquis.

Les 4 premiers semestres (120 ECTS) sont consacrés à un enseignement généraliste dans le domaine des sciences pour l'ingénieur : Mathématiques (21 ECTS), Physique (16 ECTS), Informatique (15 ECTS), Génie civil et mécanique (25 ECTS), Electronique, Electrotechnique, Automatique (15 ECTS), Chimie (4 ECTS), Anglais (10 ECTS) et Ouverture (14 ECTS)

Les 2 derniers semestres sont différenciés selon les parcours:

Parcours Electronique

Electronique, Electrotechnique, Automatique (25 ECTS)

Physique (15 ECTS)

Mathématiques (5 ECTS)

Anglais (6 ECTS)

Informatique (5 ECTS)

Connaissance de l'entreprise et stage (4 ECTS)

Parcours Génie civil

Génie civil et mécanique (37 ECTS)

Stage industriel et Projet (7 ECTS)

Connaissance du milieu professionnel (5 ECTS)

Mathématiques (5 ECTS)

Anglais (6 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie est prévue à cet effet
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Licences : Arrêté du 23/04/2002 publié au JO du 30/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur

Références autres :

Licence: arrêté d'habilitation du 20 septembre 2012

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univ-nantes.fr/lspi>

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR des Sciences et des Techniques

Historique de la certification :

Créée en septembre 2008 et succédant à la licence STPI (Sciences et technologies pour l'ingénieur). 2012 : devient Sciences pour l'ingénieur